



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-131**

Isolation d'un réseau hydraulique d'eau chaude sanitaire

1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination

Mise en place d'une isolation sur un réseau d'eau chaude sanitaire existant situé hors du volume chauffé et alimenté par un système collectif maintenu en température (bouclé ou tracé).

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

L'isolant est de classe supérieure ou égale à 3 selon la norme NF EN 12 828.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne :

- la mise en place d'une isolation ;
- la longueur isolée de réseau d'eau chaude sanitaire ;
- la classe de l'isolant installé selon la norme NF EN 12 828.

4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par mètre de réseau isolé			X	Longueur isolée de réseau d'eau chaude sanitaire hors du volume chauffé
Zone climatique	H1	7 500		L
	H2	7 200		
	H3	6 500		



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-131,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

A/ BAR-TH-131 (v. A16.1) : Mise en place d'une isolation sur un réseau d'eau chaude sanitaire existant situé hors du volume chauffé et alimenté par un système collectif maintenu en température (bouclé ou tracé).

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : OUI NON

*L'opération est réalisée sur un réseau d'eau chaude sanitaire existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : OUI NON

*L'opération est réalisée sur un réseau d'eau chaude sanitaire collectif maintenu en température : OUI NON

*Longueur isolée de réseau d'eau chaude sanitaire situé hors du volume chauffé (m) :

Caractéristiques de l'isolant :

L'isolant est de classe supérieure ou égale à 3 selon la norme NF EN 12 828.